



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AVEYRON

AVIS DE MODIFICATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé que l'enquête publique unique relative au projet placé sous maîtrise d'ouvrage de la société Réseau de transport d'électricité (RTE) ayant pour objet :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des liaisons de raccordement électrique au poste de transformation électrique SUD-AVEYRON de 400 000/225 000 volts sur les communes de Saint-Victor-et-Melviu, Les Costes-Gozon et Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron) au titre du code de l'énergie ;
- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction du poste de transformation électrique SUD-AVEYRON de 400 000/225 000 volts sur la commune de Saint-Victor-et-Melviu (Aveyron) au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- l'enquête parcellaire correspondant à l'emprise du projet de construction du poste de transformation électrique SUD-AVEYRON de 400 000/225 000 volts sur la commune de Saint-Victor-et-Melviu (Aveyron) en vue de la cessibilité des propriétés concernées,

ouverte par arrêté préfectoral n°12-2017-10-06-001 du 6 octobre 2017 et devant se dérouler sur le territoire des communes de Saint-Victor-et-Melviu, Les Costes-Gozon et Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron) du lundi 6 novembre 2017 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2017 à 17h00, est modifiée comme suit :

Les permanences en mairies mentionnées à l'article 9 de l'arrêté préfectoral n°12-2017-10-06-001 du 6 octobre 2017, pendant lesquelles les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, ensemble ou séparément, se tiendront les :

- - **le mercredi 29 novembre 2017** de 10 h à 13h à Flavin (salle du conseil municipal, mairie de Flavin, Avenue du 11 novembre)
- - **le lundi 4 décembre 2017** de 15h à 18h à Luc La Primaube (centre social polyvalent, 18 place du Ségala)
- - **le mercredi 6 décembre 2017** de 11h à 14h à Flavin (salle du conseil municipal, mairie de Flavin, Avenue du 11 novembre), Laissac (salle du conseil municipal, mairie de Laissac, 27 place Roland Saules) et Baraqueville (maison des associations, 23 rue du stade).

Les permanences prévues à l'article 9 de l'arrêté préfectoral 12 2017 10 06 001 du 6 octobre 2017 devant se tenir à Rodez, Saint Victor et Melviu et Saint Rome de Tarn sont annulées.

Il est rappelé que le registre électronique et l'adresse courriel seront clos le vendredi 8 décembre 2017 à 17 h et n'enregistreront plus de nouvelles observations ou propositions.

De même, les observations et propositions formulées par courrier postal reçu postérieurement à la clôture de l'enquête, soit après le vendredi 8 décembre 2017 à 17 h ne seront pas prises en compte.

Les observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête

Afin d'obtenir toute explication sur le projet et de pouvoir faire valoir ses observations, propositions et contre-propositions, le public peut prendre un contact téléphonique avec la commission d'enquête au numéro suivant : **07 85 20 98 58**

La commission d'enquête s'engage à rappeler toute personne ayant déposé ses coordonnées sur ce numéro.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête resteront déposés, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, dans les mairies de Saint Victor-et-Melviu, Les Costes-Gozon et Saint-Rome-de-Tarn jusqu'au 8 décembre 2017 à 17 h tel que prévu à l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°12-2017-10-06-001 du 6 octobre 2017.

Le dossier, dans sa version numérique, restera également consultable depuis :

- le site internet <https://www.registre-numerique.fr/poste-electrique-sud-aveyron>

- le lien accessible via le site internet des services de l'État en Aveyron (<http://www.aveyron.gouv.fr>)
- un point d'accès numérique libre et gratuit à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Victor-et-Melvieu – Saint Victor – 12400 SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès du préfet de l'Aveyron.


Il est également rappelé que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, en mairie de Saint – Victor – et – Melvieu (siège de l'enquête), en Préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet (www.aveyron.gouv.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, des autorisations ou refus pourront être adoptés :

- par le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire pour la déclaration d'utilité publique des travaux de construction des liaisons de raccordement électrique au poste de transformation électrique SUD-AVEYRON 400 000/225 000 volts
- par le préfet de l'Aveyron pour la déclaration d'utilité publique des travaux de construction du poste de transformation électrique SUD-AVEYRON de 400 000/225 000 volts valant arrêté de cessibilité.

Fait à Rodez, le 22 NOV. 2017

**Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale**



Michèle LUGRAND